

Rapport n°24

Creazione di posti sottu à cuntratti à durata determinata

Création de postes sous contrats à durée déterminée

Notre collectivité fait face à plusieurs besoins temporaires liés au remplacement provisoire d'agents absents (congs, maladie, etc.).

Dans ce cadre, il est proposé de créer plusieurs postes non permanents, conformément à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, pour permettre le recrutement d'agents contractuels.

Postes créés	Gradé créé	Temps de Travail	Nombre
Agent de surveillance de la voie publique	Adj tech	TC	2
Agent de propreté urbaine	Adj tech	TC	5
Agent de crèche	Agent social	TC	2

En conséquence, il est proposé :

- De créer les emplois non permanents conformément à la législation applicable aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment les articles L332-8 à L332-24 du Code général de la fonction publique.
- De fixer leur rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades mentionnés ci-dessus.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la commune, chapitre 012.

SYNTHESE

Pour faire face à des remplacements ponctuels d'agents absents, la Ville propose la création de postes à durée déterminée dans les secteurs de la surveillance, de la propreté urbaine et des festivités. Ces recrutements seront effectués dans le cadre réglementaire applicable aux agents contractuels.